



CENTRE
HOSPITALIER
UNIVERSITAIRE
BORDEAUX

Entité d'application : GHP - PTMI - Prelevements microbiologiques

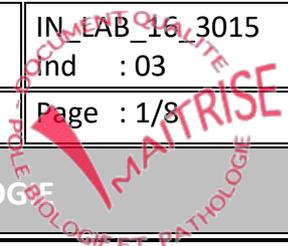
Emetteur : PBP - P1B - MYC

IN LAB_16_3015

Ind : 03

INSTRUCTION

Page : 1/8



CONSIGNES DE PRELEVEMENT AU LABORATOIRE DE MYCOLOGIE

TABLEAU DES EVOLUTIONS

INDICE	DATE D'APPLICATION	MOTIF
3	03/05/2023	Correction métadonnées
2	25/11/2022	Fusion des documents pour les prélèvements d'ongles, de cuir chevelu ou barbe et de peau glabre
1	31/10/2016	Etablissement

Participants du groupe d'élaboration :

UTHURRIAGUE Justine, technicienne de laboratoire
VICTOR Aurélie, technicienne de laboratoire
ROUGERON Amandine, technicienne de laboratoire
LECOEUR Mélanie, technicienne de laboratoire
TORET Maya, technicienne de laboratoire
ACCOCEBERRY Isabelle, biologiste
GABRIEL Frédéric, biologiste
LEFRANC Maxime, biologiste

Date d'application : 03/05/2023

TABLEAU D'APPROBATION

	POUR LE GROUPE D'ELABORATION	VALIDATION (fonction qualité)	AVIS EXPERT (facultatif)	APPROBATION (responsable d'activité)	
Nom :	DESSERRE GERALDINE	TORET MAYA	LEFRANC MAXIME	GABRIEL FREDERIC	LAVIGNASSE MAELLE
Signature :	DOCUMENT VALIDE NUMERIQUEMENT				

SEULE LA VERSION ELECTRONIQUE FAIT FOI, ASSUREZ-VOUS DE LA BONNE VERSION EN VIGUEUR

L'objet de cette instruction est de guider les prélèvements mycologiques suivants faits au laboratoire :

- de la peau glabre : recherche de dermatophytes / *Candida* / moisissures / *Malassezia*.
- d'ongle : recherche de dermatophytes / *Candida* / moisissures.
- de cuir chevelu ou barbe : recherche de dermatophytes.

1 Prélèvement mycologique de la peau glabre

1. **Vérifier l'identité** du patient : lui demander de prononcer et épeler son nom (patronymique) et d'indiquer sa date de naissance.
2. **Vérifier la prescription** du patient : nature du prélèvement.
En cas de prélèvement bactériologique associé, aller chercher un interne de bactériologie habilité.
3. **Prendre les renseignements cliniques** concernant le patient et remplir la fiche de renseignements cliniques correspondante :
 - a. Prise/application de **traitement antifongique** dans les 3 derniers mois : pas de traitement systémique depuis 2 mois (2 semaines pour la griséofulvine), pas d'application de traitement topique cutané depuis 2 semaines. **SINON**, différer le prélèvement avec l'accord du biologiste responsable.
 - b. **Chaussures** portées régulièrement (chaussures de sécurité...)
 - c. Fréquentation de **vestiaires / piscine / salles de sport publiques...**
 - d. Contact avec les **animaux**
 - e. **Pays d'origine / Voyages** dans d'autres zones du globe
 - f. Cas analogues dans l'**entourage**
 - g. Antécédents médicaux / traitements en cours (diabète, corticoïdes ...)
 - h. **Chronologie** d'apparition des lésions
4. Interroger / examiner le patient à la recherche d'**autres lésions (pieds++)**.
5. Examiner les lésions à la **lampe de Wood** si c'est pertinent (suspicion de Pityriasis versicolor ou présence de poils/duvet pileux) : ne pas éclairer directement les yeux du patient.
 - a. Pityriasis versicolor : fluorescence jaunâtre
 - b. Atteinte à *Microsporum* : fluorescence vert-pomme
 - c. Erythrasma (atteinte à corynébactérie) : fluorescence rouge corail
6. **Matériel nécessaire** au prélèvement :
 - a. Grattoir de Vidal
 - b. Curette de Besnier ou curette de Brocq
 - c. Ecouvillons
 - d. Boîtes de Pétri à usage unique
 - e. Scotch transparent
 - f. Lames en verre



CHU
Hôpitaux de
Bordeaux

Entité d'application : GHP - PTMI - Prelevements microbiologiques

Emetteur : PBP - P1B - MYC

IN_PAB_16_30

15

Ind : 03

Page : 3/8

INSTRUCTION

CONSIGNES DE PRELEVEMENT AU LABORATOIRE DE MYCOLOGIE

7. **Procéder au prélèvement** : prélever au niveau du front de progression du champignon (**limite zone saine/zone atteinte**)
 - a. *Lésion squameuse* : récolter les squames au grattoir ou à la curette en périphérie de la lésion
Un écouvillonnage après grattage peut compléter le prélèvement
Si suspicion de Pityriasis : scotcher la lésion, et appliquer le morceau de scotch sur une lame
 - b. *Lésion suintante* : recueillir les sécrétions par écouvillonnage, en bordure de lésion et au fond du pli en cas d'intertrigo
 - c. *Vésicule* : recueillir le toit de la vésicule, et écouvillonner le contenu (liquide ou pus) de la vésicule
8. En cas de prélèvement de plusieurs lésions, procéder entre deux lésions à la désinfection du matériel à l'aide d'une compresse à l'alcool.
9. En cas de prélèvement traumatique, désinfecter les téguments à la Bétadine ou à l'alcool et couvrir d'un pansement sec.
10. Renseigner les informations propres au prélèvement sur la fiche de renseignements cliniques :
 - a. Nom du préleveur
 - b. Date et heure du prélèvement
11. Au dos de la planche à étiquettes du patient, coter l'acte : KB3, pour l'UF3722
12. Avec le prélèvement, conserver l'ordonnance et la feuille de renseignements cliniques.
13. Rendre au patient la planche d'étiquette : il devra redéposer celle-ci à l'accueil.
14. Le cas échéant, renseigner la fiche de tutorat pour le prélèvement réalisé.



2 Prélèvement mycologique d'ongle

1. **Vérifier l'identité** du patient : lui demander de prononcer et épeler son nom (patronymique) et d'indiquer sa date de naissance.
2. **Vérifier la prescription** du patient : nature du prélèvement.
En cas de prélèvement bactériologique associé, aller chercher un interne de bactériologie habilité.
3. **Prendre les renseignements cliniques** concernant le patient et **remplir la [fiche de renseignements cliniques](#)** correspondante :
 - a. Prise/application de **traitement antifongique** dans les 3 derniers mois : pas de traitement systémique depuis 2 mois (2 semaines pour la griséofulvine), pas d'application de traitement topique cutané depuis 2 semaines, pas de solution filmogène sur les ongles depuis 2 mois. **SINON**, différer le prélèvement avec l'accord du biologiste responsable.
 - b. **Chaussures** portées régulièrement (chaussures de sécurité...)
 - c. Fréquentation de **vestiaires / piscine / salles de sport publiques...**
 - d. Contact avec les **animaux**
 - e. **Pays d'origine / Voyages** dans d'autres zones du globe
 - f. Cas analogues dans l'**entourage**
 - g. Antécédents médicaux / traitements en cours (diabète, corticoïdes ...)
 - h. **Chronologie** d'apparition des lésions
4. Interroger / examiner le patient à la recherche d'**autres lésions (main, pieds++)**.
5. **Matériel nécessaire** au prélèvement :
 - a. Pince à ongle
 - b. Grattoir de Vidal
 - c. Curette de Besnier ou curette de Brocq
 - d. Ecouvillons
 - e. Boîtes de Pétri à usage unique
 - f. Scalpel à usage unique
6. Procéder au prélèvement : prélever au niveau du front de progression du champignon :
 - a. **Atteinte latéro-distale profonde de la tablette unguéale** : couper largement l'ongle pathologique en distalité et en surface à la pince coupante (ne pas garder) Recueillir des fragments d'ongle fins et des squames à la limite entre zone pathologique et zone saine à la curette (en progressant vers la matrice et la profondeur), au grattoir ou grâce à l'une des lames de la pince coupante : la zone adéquate est atteinte quand le patient commence à sentir le prélèvement (en principe peu douloureux).
 - b. **Leuconychie** : recueillir en surface de la poudre d'ongle à la curette ou au grattoir



CHU
Hôpitaux de
Bordeaux

Entité d'application : GHP - PTMI - Prelevements microbiologiques

Emetteur : PBP - P1B - MYC

IN_PAB_16_30

15

Ind : 03

Page : 5/8

INSTRUCTION

CONSIGNES DE PRELEVEMENT AU LABORATOIRE DE MYCOLOGIE

c. Atteinte proximale avec périonyxis :

- s'il est possible de recueillir des sérosités au niveau du bourrelet inflammatoire, les prélever à l'écouvillon (exprimer le pus ou le liquide : normalement douloureux)
 - prélever des squames au niveau de la lunule et gratter l'ongle près de la matrice
 - collection de pus sous la tablette : percer la tablette unguéale au scalpel (couper des petits copeaux progressivement) jusqu'à recueillir le pus à l'écouvillon (prélever 2 écouvillons, en adresser un en Bactériologie avec l'accord du prescripteur)
7. En cas de prélèvement de plusieurs lésions, procéder entre deux lésions à la désinfection du matériel à l'aide d'une compresse à l'alcool.
 8. En cas de prélèvement traumatique, désinfecter les téguments à la Bétadine ou à l'alcool et couvrir d'un pansement sec.
 9. Renseigner les informations propres au prélèvement sur la fiche de renseignements cliniques :
 - a. Nom du préleveur
 - b. Date et heure du prélèvement
 10. Au dos de la planche à étiquettes du patient, coter l'acte : KB3, pour l'UF3722
 11. Avec le prélèvement, conserver l'ordonnance, feuille de renseignements cliniques.
 12. Rendre au patient la planche d'étiquette : il devra redéposer celle-ci à l'accueil.
 13. Le cas échéant, renseigner la fiche de tutorat pour le prélèvement réalisé.



3 Prélèvement mycologique de cuir chevelu ou de barbe

1. **Vérifier l'identité** du patient : lui demander de prononcer et épeler son nom (patronymique) et d'indiquer sa date de naissance.
2. **Vérifier la prescription** du patient : nature du prélèvement.
En cas de prélèvement bactériologique associé, aller chercher un interne de bactériologie habilité.
3. **Prendre les renseignements cliniques** concernant le patient et remplir [la fiche de renseignements cliniques](#) correspondante :
 - a. Prise/application de **traitement antifongique** dans les 3 derniers mois : pas de traitement systémique depuis 2 mois (2 semaines pour la griséofulvine), pas d'application de traitement topique cutané depuis 2 semaines. **SINON**, différer le prélèvement avec l'accord du biologiste responsable.
 - b. Fréquentation de **collectivités (enfants++)**...
 - c. Contact avec les **animaux**
 - d. **Pays d'origine / Voyages** dans d'autres zones du globe
 - e. Cas analogues dans l'**entourage**
 - f. Antécédents médicaux / traitements en cours (diabète, corticoïdes ...)
 - g. **Chronologie** d'apparition des lésions
4. Interroger / examiner le patient à la recherche d'**autres lésions (peau glabre++, ongles mains)**.
5. **Matériel nécessaire** au prélèvement :
 - a. Grattoir de Vidal
 - b. Curette de Besnier ou curette de Brocq
 - c. Ecouvillons
 - d. Boîtes de Pétri à usage unique
 - e. Pince à épiler
 - f. Ciseaux
6. Examiner les lésions à la lampe de Wood (**protéger les yeux du patient**) :
 - a. Teigne tondante microsporique : fluorescence vert pomme
 - b. Teigne tondante trichophytique : absence de fluorescence
 - c. Teigne favique : fluorescence jaunâtreEn cas de fluorescence positive, prélever au niveau des lésions fluorescentes.
7. Procéder au prélèvement :
 - a. **Teigne tondante** : prélever les squames à la curette ou au grattoir et les petits cheveux cassés à la pince à épiler (si possible). Ecouvillonner énergiquement les lésions prélevées.
 - b. **Kérion aigu** : recueillir à l'écouvillon le pus qui sort des orifices pilaires.



CONSIGNES DE PRELEVEMENT AU LABORATOIRE DE MYCOLOGIE

- c. **Kérion subaigu** : prélever des cheveux cassés ou des poils à la pince. Ecouvillonner secondairement.
- d. **Favus** :
 - *cheveux faviques* : prélever les cheveux fluorescents en ne conservant que la partie proche du bulbe (1 ou 2 cm).
 - *godet favique* : éliminer les squames superficielles, recueillir les squames profondes.
8. En cas de prélèvement de plusieurs lésions, procéder entre deux lésions à la désinfection du matériel à l'aide d'une compresse à l'alcool.
9. En cas de prélèvement traumatique, désinfecter les téguments à la Bétadine ou à l'alcool et couvrir d'un pansement sec.
10. Renseigner les informations propres au prélèvement sur la fiche de renseignements cliniques :
 - a. Nom du préleveur
 - b. Date et heure du prélèvement
11. Au dos de la planche à étiquettes du patient, coter l'acte : KB3, pour l'UF3722
12. Avec le prélèvement, conserver l'ordonnance et la feuille de renseignements cliniques.
13. Rendre au patient la planche d'étiquette : il devra redéposer celle-ci à l'accueil.
14. Le cas échéant, renseigner la fiche de tutorat pour le prélèvement réalisé.



CHU
Hôpitaux de
Bordeaux

Entité d'application : GHP - PTMI - Prelevements microbiologiques
Emetteur : PBP - P1B - MYC

IN_PAB_16_30
15
Ind : 03
Page : 8/8

INSTRUCTION

CONSIGNES DE PRELEVEMENT AU LABORATOIRE DE MYCOLOGIE

Documents de référence :

- Badillet Guy. *Dermatophyties et dermatophytes. Atlas clinique et biologique*. Paris : Editions Varia, 1991.
- *Cahier de Formation Biologie Médicale. Les dermatophytes*. Paris : Bioforma, 2004, n°31.
- Chabasse D., Contet-Audonnoeu N., Bouchara J.-P., Basile A.-M... *Moisissures - Dermatophytes – Levures. Du prélèvement au diagnostic*. Editions Biomérieux Education : 2008. ISBN 978-2-917162-04-0.
- Feuilhade de Chauvin M., Lacroix C., *Examen mycologique en dermatologie. EMC – Dermatologie*. Paris : Elsevier Masson SAS, 2007. Article 98-075-B-10.
- Nelly Contet-Audonnoeu N... *Dermatophyties. EMC – Biologie médicale*. Paris : Elsevier Masson SAS, 2003. Article 90-35-0080.
- *Revue Francophone des Laboratoires. L'ongle pathologique : apport du laboratoire*. Paris : Elsevier Masson SAS, 2011, n°432. ISSN 1773-035x.